

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 631 Subvention et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2011 DAC 758 en date des 12, 13 et 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Halle Saint-Pierre 2, rue Ronsard (18e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Halle Saint-Pierre, dont le siège social est situé 2, rue Ronsard (18e), au titre de l'année 2012 est fixée à 450.000 euros soit un complément de 125.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. D04953-19964 2012_04172

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'objectifs jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante soit 125.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.